



Guide du vivre ensemble 2025-2026

Être un apprenant actif à l'école Terre des jeunes c'est...

	Comportements attendus	Raisons (pourquoi le faire)	Éléments du programme Inter de l'IB
Respecter les personnes par mon attitude, mes gestes et mes paroles	1. Je suis poli(e) et courtois. 2. J'utilise un langage approprié. 3. Je circule en silence durant les heures de classe. 4. J'accueille les idées qui sont nouvelles ou différentes des miennes. 5. J'utilise la démarche de résolution de conflits. 6. J'adopte des comportements responsables et sécuritaires en classe, à la cafétéria, au gymnase, sur la cour et au service de garde.	Pour ma sécurité et mon bien-être et celle des autres; - Pour avoir des relations harmonieuses avec les autres; - Pour contribuer au climat de sécurité de la classe et de l'école; - Pour permettre à tous de se sentir acceptés dans leurs différences; - Pour me sentir écouté, entendu, encouragé et accepté. - Pour permettre à tout le monde de se concentrer lors des périodes de travail;	- Compétences de communication - Compétences de pensée - Compétences d'autogestion - Ouverture d'esprit - Raisonnement - Altruisme - Intégrité
Faire preuve d'altruisme en gardant mon environnement propre.	1. Je dépose les déchets aux bons endroits: poubelle, compost ou recyclage. 2. Je range mes effets personnels et mon matériel scolaire aux bons endroits. 3. Je prends soin du matériel et du mobilier mis à ma disposition.	Pour me sentir bien à l'école; - Pour contribuer à un milieu de vie propre et agréable; - Pour pouvoir me déplacer de façon sécuritaire dans la classe et dans l'école.	- Compétences sociales - Altruisme - Raisonnement - Réflexion
Faire preuve d'engagement	1. Je m'implique activement dans mes apprentissages et les modules de recherche. 2. Je fais mon travail au bon moment. 3. Je contribue au travail d'équipe. 4. Je fais des choix avisés et j'accepte mes responsabilités. 5. J'utilise les outils technologiques de manière sensée.	- Pour vivre des réussites et permettre aux autres d'en vivre aussi; - Pour être fier de moi; - Pour éviter les conflits; - Pour offrir, à tous, un clima	- Compétences de recherche - Compétence d'autogestion - Équilibre - Réflexion - Altruisme - Raisonnement

L'école Terre des jeunes s'est dotée d'un guide du vivre ensemble qui se veut cohérent avec notre projet éducatif et il engage les élèves, leurs parents et les intervenants du milieu scolaire.

Ce guide est un outil de prévention et d'intervention visant à créer un climat scolaire sain, sécuritaire et positif. Il permet à tous d'agir en accord avec nos quatre valeurs principales :

L' **ÉQUILIBRE** en accordant une importance équivalente aux différents aspects de nos vies : intellectuel, physique et affectif.

L' **ALTRUISME** en faisant preuve d'empathie, de compassion et de respect.

LE **BIEN-ÊTRE** se traduisant par un sentiment d'épanouissement et d'accomplissement au niveau des besoins du corps et de l'esprit.

L' **ENGAGEMENT** reposant sur la collaboration, le travail d'équipe et l'implication de la communauté d'apprentissage.

Mission de l'IB et profil de la communauté d'apprentissage

À l'école Terre des jeunes, nous souhaitons tel qu'il est écrit dans la mission de l'IB: [...] développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel.

Nous développons également les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage telles que : l'esprit de recherche, la communication, l'audace, l'ouverture d'esprit, l'intégrité, l'altruisme, la connaissance, le raisonnement, la réflexion et l'équilibre.

Citoyenneté éthique

Puisque nous sommes des citoyens éthiques, à travers les modules de recherche, nous abordons les éléments liés à la citoyenneté éthique.

Sentiment d'appartenance et climat scolaire positif

Pour encourager nos élèves, des billets Wow! sont remis aux élèves. De façon régulière, l'ensemble de l'école participe des moments « privilèges » pour célébrer les bons comportements.

Les membres du personnel développent les compétences d'autogestion et les compétences sociales avec les élèves. L'utilisation des programmes Hors Piste et Dire Mentor supportent ces enseignements.

L'interdiction d'adopter tout comportement violent, dont l'intimidation (LIP, art. 76 (2))

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

L'interdiction d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école

Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (Ex. : drogue, arme blanche, etc.).

Le droit de fouille

L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.

La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Les sanctions dans les cas les plus graves

Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire. (LIP, art. 242)

L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles par les élèves

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs ou d'autres appareils mobiles personnels (ex : montres intelligentes, ou lunettes ayant une caméra et/ou microphone, même si utilisés à titre de lunettes de vue) dans l'établissement. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap.

Sanctions en cas de non-respect : Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences, telles que la confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher

Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

Voici quelques exemples de conséquences ou d'interventions possibles à l'école. Elles ne sont pas nécessairement appliquées dans l'ordre indiqué. Le choix de l'intervention dépendra de la gravité de la situation, du profil de l'élève concerné et de la fréquence des comportements observés.

Interventions éducatives	Conséquences éducatives
-Proximité de l'adulte; -Rappel des attentes; -Reprendre le comportement attendu; Reprise d'une tâche ou de temps; Sensibiliser à l'impact du geste; Rappel visuel; -Retour avec les intervenants sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; Modéliser ou faire observer les bons comportements; -Ateliers d'habiletés sociales; -Offrir un moment d'apaisement; Communication avec les parents; -Réflexion; -Accompagner l'élève pour l'aider à identifier sa responsabilité et à admettre ses torts; -Contrat personnalisé avec renforcement positif; Référence à des services professionnels.	-Retrait du jeu ou de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; -Geste ou parole de réparation; -Excuses verbales ou écrites -Récréation supervisée, déplacements limités; -Perte de privilège (excluant un privilège école) ou de récréation; -Reprise du temps perdu; -Retrait de tout objet interdit à l'école; -Rencontre de l'élève par un intervenant de l'école ou par direction (sensibiliser à l'impact du geste, annoncer la conséquence éducative); -Réflexion; -Communication avec les parents et/ou rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (et/ou tout autre intervenant de l'école) ; -Application de restrictions avec un plan de sécurité; Suspension interne ou externe (maximum 5 jours) ; etc.

Manquements mineurs	Manquements majeurs
Un comportement répréhensible de type mineur est défini comme un comportement fréquent qui ne comporte pas d'élément de gravité et de dangerosité pour soi ou pour les autres. Exemple : courir dans les corridors Les interventions sont effectuées par les intervenants de première ligne et peuvent être répétées plusieurs fois.	Un comportement répréhensible de type majeur est défini comme un comportement de grande intensité qui comporte des éléments de gravité et de dangerosité pour soi ou pour les autres. Exemple : Violence verbale ou physique, menaces, ☐ Le code de vie prévoit une intervention rapide et immédiate. ☐ Intervention du T.E.S et/ou de la direction.

Communication aux parents

Lors d'un manquement mineur ou majeur , si nécessaire, les parents sont informés de l'écart de conduite de leur enfant par Mozaik, via SOI. Une rencontre avec la direction pourrait être prévue afin de discuter de la situation.

Signatures

Élève : Avec mes parents, j'ai lu le code de vie de mon école. Pour mon bien-être et celui de tous les élèves, je m'engage à le respecter durant toute l'année.

Signature de l'élève

Date

Parent : J'ai pris connaissance du code de vie de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à le faire respecter durant toute l'année.

Signature du parent

Date

**** Retourner cette page à l'enseignante de votre enfant. ****

Annexe 1 Règle de fonctionnement de l'école

Arrivée à l'école

Le matin, l'élève doit arriver à 7h 35. Si votre horaire ne vous permet pas de respecter les heures d'ouverture de l'école, vous devrez prendre un des arrangements suivants :

1. Vous inscrivez votre enfant au service de garde.
2. Votre enfant utilise le service de transport scolaire et arrive à l'école à l'heure prévue.

Il n'y a pas de surveillance avant 7h 35 sur la cour d'école. Votre enfant ne devrait pas s'y trouver seul. Veuillez noter qu'il n'est pas possible que votre enfant attende la cloche dans le vestibule de l'école car nous ne pouvons pas assurer la surveillance à cet endroit.

Départ de l'école

Les autobus quittent l'école à 15 h.

Vous pouvez venir chercher votre enfant :

-le midi, au secrétariat

-à la fin de la journée, près de la clôture de la petite cour;

Lors des arrêts pédagogiques, les parents qui veulent venir chercher leur enfant viennent à 11h 02 et les enfants sortiront par la passerelle arrière;

Nous vous demandons d'éviter, dans la mesure du possible, de venir chercher votre enfant durant les heures de classe afin de déranger le moins possible le fonctionnement de l'enseignement.

Horaire régulier de l'école

7h 45 à 11h 07 en avant-midi

12h 22 à 14h 48 en après-midi

Tout changement à l'horaire de votre enfant **doit être fait par écrit** (service de garde, dîner, transport, départ avec une personne autre que les parents, etc.).

Horaire du service de garde

L'horaire du service de garde est déterminé dans les règles de fonctionnement du service de garde. Les parents doivent accompagner leur enfant dans l'école le matin.

Absences et retards des élèves

Vous pouvez signaler les retards ou les absences de votre enfant via le portail Mozaik. Vous pouvez également téléphoner au (450) 473-9219 lorsque votre enfant s'absente de l'école, **le matin** avant 7:40 *ou l'après-midi* avant 12h 10. Si l'absence est prévisible, veuillez en aviser l'enseignant(e) par écrit, dans l'agenda scolaire.

Vous devez aussi aviser le service de garde au (450) 437-9219, poste 1, s'il y a lieu. Vous devez aussi téléphoner à l'école si vous prévoyez que votre enfant soit en retard.

Un élève en retard doit se présenter au secrétariat dès son arrivée. L'enseignant et la direction communiqueront avec les parents en cas de retards répétés.

Changement d'adresse et de numéro de téléphone

Nous insistons sur l'importance de prévenir rapidement le secrétariat de l'école de tout changement d'adresse et de numéro de téléphone.

Absences pour cause de vacances familiales

Chaque enseignant(e) a le souci de la réussite de ses élèves et offre à ceux-ci les outils nécessaires pour atteindre cet objectif : récupérations, reprises d'examens, soutien en classe, etc.

Néanmoins, il est de la responsabilité des parents de **respecter l'obligation de la fréquentation scolaire pour leur enfant** selon le calendrier officiel qui leur a été remis en début juillet de chaque année. Ainsi, nous vous avisons qu'il n'y a aucune obligation pour l'enseignant(e) de proposer à son élève une reprise de temps de classe, pour cause de vacances, sous quelle forme que ce soit : planification, récupération, reprise d'examen, organisation par l'enseignant(e) d'une aide spécifique.

Période du dîner

Le dîner est de **11h 02 à 12h 17**.

Les enfants peuvent quitter seulement s'ils sont accompagnés d'un parent ou s'ils dînent habituellement à la maison (marcheur).

Collations et allergies

Chacun s'efforce d'avoir une collation nutritive qui respecte les règles d'une saine alimentation. Cette collation sera prise au moment jugé opportun par l'enseignant(e) de chaque groupe- classe.

Aussi, étant donné que nous avons des enfants qui ont des allergies sévères aux arachides et aux noix, nous vous demandons de vous abstenir de donner des aliments contenant ces produits à vos enfants.

Transport scolaire

Les élèves doivent avoir l'information du transport sur eux durant toute l'année. Un adulte ou une personne responsable doit être à l'arrêt d'autobus pour accueillir l'enfant du **préscolaire**. Dans le cas contraire, le chauffeur d'autobus ne laissera pas descendre l'enfant. Celui-ci sera retourné à l'école ou sera confié à l'école la plus près de son domicile. Aucun élève ne sera autorisé à descendre des autobus lorsque le départ de ceux-ci sera engagé.

Nous vous rappelons que les changements d'autobus sont permis uniquement avec l'accord de la direction. Si un changement s'avérait nécessaire nous devons avoir un message écrit signé des deux parents, celui qui accueille l'élève et celui qui donne l'autorisation. Aucun appel ne sera accepté pour organiser les changements. Soyez prévoyants.

Fermeture d'école

Lors d'intempéries ou de fermeture d'école :

- 1) Consulter la « Une » du site Internet www.cssmi.qc.ca (encadré spécial).
- 2) Pour une situation de fermeture générale, écouter le message téléphonique de la CSSMI au 450-974- 7000.
- 3) Pour une situation de fermeture localisée, écouter le message téléphonique de votre école ou centre.
- 4) Suivre l'actualité dans les différents médias locaux ou nationaux (radio et télévision).

Visiteurs

Tous les visiteurs **et les parents**, sans exception, doivent obligatoirement se présenter et s'identifier au secrétariat. Une cocarde leur sera prêtée afin de les identifier. Il est strictement interdit de circuler dans l'école sans autorisation.

Vouvoiement à l'école

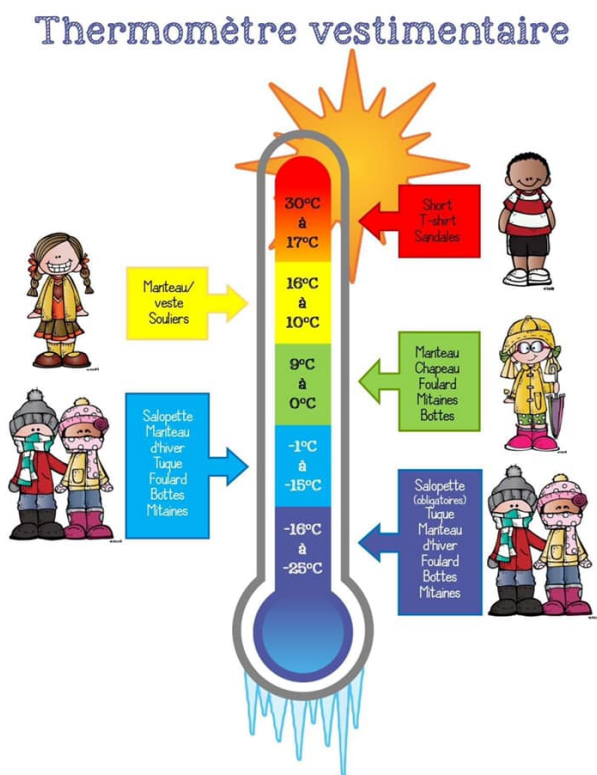
Le vouvoiement est de mise à l'école Terre des jeunes. Lorsque les enfants s'adressent à un adulte, ils doivent utiliser « Madame » ou « Monsieur » et le « vous ». La même formule s'utilise aussi entre adultes (parents et membres du personnel), sauf et seulement sur avis contraire de la personne concernée.

Habillement

Selon la température et la saison : En tout temps, les élèves doivent être vêtus convenablement selon la saison. L'hiver, le port des bottes, de pantalon de neige et la tuque sont obligatoires. L'été, les chandails "bédaines" et les shorts très courts ne sont pas autorisés.

Lors des jours de pluie, les bottes d'eau et imperméable sont recommandées. Prenez note que nous allons dehors lorsqu'il y a une fine pluie.

Lors des activités sportives, votre enfant doit être chaussé de souliers de course et de vêtements confortables pour assurer sa sécurité. Nous demanderons à votre enfant de porter ce que vous lui avez fourni lorsqu'il ira à l'extérieur. Toutefois, au courant de la journée, nous nous adapterons selon le thermomètre ci-dessous



En éducation physique : Les vêtements appropriés à ce cours sont obligatoires. Les élèves de 3^e et 4^e année devront changer leur chandail et les élèves de 5^e et 6^e année devront se changer au complet. Les jours d'éducation physique, les élèves du préscolaire, 1^{re} et 2^e année devront arriver habillés de leurs vêtements d'éducation physique et en resteront vêtus pour la journée.